

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 256 – ÉDITION DU 16 JUILLET 2026

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

SOMMAIRE

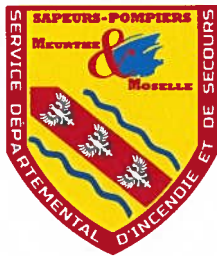
1 – Arrêtés réglementaires

- Arrêté SDIS N°GSAF2026-22 portant composition du bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle
- Arrêté SDIS N°GSAF2026-23 portant délégation de fonction à Mme Sylvie DUVAL, 1ère vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté N°GSAF2021-22 du 28 octobre 2021
- Arrêté SDIS N°GSAF2026-25 fixant la composition de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers de catégorie « C » du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté N°GSAF2024-1 du 16 février 2024

ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



ARRETE N° GSAF2026-22 PORTANT COMPOSITION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1424-27,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS n° D2026_073 du 26 juin 2026 fixant la composition du bureau du conseil d'administration et portant élection des vice-présidents du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1841PT26 du 10 juin 2026 portant désignation de M. Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration n° GSAF2026-20 du 12 juin 2026 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Le bureau du conseil d'administration est composé comme suit :

Première vice-présidente :	Mme Sylvie DUVAL
Deuxième vice-président :	M. Antony CAPS
Troisième vice-présidente :	Mme Véronique BILLOT
Membre supplémentaire :	Mme Rose-Marie FALQUE

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le directeur du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de sa signature, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 10 juillet 2026

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**


Bernard BERTELLE



ARRETE N° GSAF2026-23 PORTANT DELEGATION DE FONCTION A
MME SYLVIE DUVAL, 1^{ère} VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET ABROGEANT
L'ARRETE GSAF N° 2021-22 DU 28 OCTOBRE 2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1424-27,

VU le code général de la fonction publique et notamment les dispositions relatives aux comités sociaux territoriaux,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS n° D2026_073 du 26 juin 2026 fixant la composition du bureau du conseil d'administration et portant élection des vice-présidents du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1841PT26 du 10 juin 2026 portant désignation de M. Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration n° GSAF2026-20 du 12 juin 2026 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est donnée à Mme Sylvie DUVAL, première vice-présidente du conseil d'administration, sous la surveillance et la responsabilité du président, pour exercer les fonctions de présidente du comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

ARTICLE 2 : La présente délégation emporte délégation de signature, dans le cadre des attributions mentionnées à l'article 1er, pour les actes et documents suivants :

- Le règlement intérieur du comité social territorial après son adoption par les instances,
- Les convocations, ordres du jour, procès-verbaux, comptes rendus, avis, correspondances, notifications et, plus généralement, tous les actes et documents relatifs au fonctionnement du comité social territorial et de la formation spécialisée,
- Les correspondances et tous documents adressés aux intervenants extérieurs, notamment à l'agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI), au médecin du travail, aux experts et à toute personne appelée à participer aux travaux de la formation spécialisée,
- Les rapports établis dans le cadre des visites et enquêtes réalisées par les délégations de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

ARTICLE 3 : L'arrêté GSAF 2021-22 du 28 octobre 2021 portant délégation de fonction au 1^{er} vice-président est abrogé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Le directeur du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de sa signature, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 10 juillet 2026

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**


Bernard BERTELLE

DESTINATAIRES :

Original : Registre central
Copie : Intéressée
Payeur départemental



ARRETE SDIS N° GSAF2026-25 FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-POMPIERS DE CATEGORIE « C » DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET ABROGEANT L'ARRETE SDIS N° GSAF2024-1

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général de la fonction publique,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-1 et suivants et R. 1424-1 et suivants,

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1841PT26 du 10 juin 2026 portant désignation de M. Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration n° GSAF2026-20 du 12 juin 2026 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle,

VU le procès-verbal des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers classés en catégorie C, en date du 8 décembre 2022,

- ARRETE -

ARTICLE 1 : La commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels classés en catégorie C du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est composée comme suit :

1) Représentants de l'établissement public :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. Bernard BERTELLE (président)	Mme Catherine KRIER
Mme Sylvie DUVAL	M. Bernard BURTÉ
M. Antony CAPS	Mme Jennifer BOHRER BARREAU
M. Pascal SCHNEIDER	M. Bruno TROMBINI
M. David GHISLERI	M. Henri POIRSON

2) Représentants des personnels sapeurs-pompiers professionnels :

<u>Organisations syndicales :</u>	<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
SYNDICAT AUTONOME SPP/PATS 54	M. Patrick JACQUOT	M. Jérémy GUYOT
SYNDICAT AUTONOME SPP/PATS 54	M. Valentin MARTET	M. Gilbert-Gilles WELTZ
SYNDICAT AUTONOME SPP/PATS 54	M. Florian MILITCH	Mme Sophie VAN-ASSCHE
SYNDICAT AUTONOME SPP/PATS 54	M. Cyrille PICART	M. Ludovic POIROT
SNSPP-PATS 54	M. Nicolas DOMPTAIL	M. Cyrille WARIN

ARTICLE 2 : L'arrêté n° GSAF2024-1 du 16 février 2024 fixant la composition de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels classés en catégorie C du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le directeur du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de sa signature, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 7 juillet 2026

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**


Bernard BERTELLE